

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif
au projet de concentration économique qui concerne la prise du contrôle
conjoint de la société « Rochaktalim SA » par la société
« Mc Iv Diagnostics SA » et les fonds « Mediterrania Capital IV Morocco
FPCC-RFA, Compartiment 1 » et « Mediterrania Capital IV Morocco
FPCC-RFA, Compartiment 2 » auprès et au côté de la société
« Akdital SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **Les acquéreurs :**
 - La société « Mc Iv Diagnostics SA » ;
 - Le fonds « Mediterrania Capital IV Morocco FPCC-RFA, Compartiment 1 » et ;
 - Le fonds « Mediterrania Capital IV Morocco FPCC-RFA, Compartiment 2 ».
- **L'actionnaire historique :** la société « Akdital SA »
- **La cible :** la société « Rochaktalim SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de l'offre de diagnostics et de soins hospitaliers au sein des cliniques privées et établissements assimilés.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 24 novembre 2025

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « Rochaktalim SA » par la société « Mc Iv Diagnostics SA » et les fonds « Mediterrania Capital IV Morocco FPCC-RFA, Compartiment 1 » et « Mediterrania Capital IV Morocco FPCC-RFA, Compartiment 2 » auprès et au côté de la société « Akdital SA ».

« Akdital SA » est une société anonyme de droit marocain au capital de 141.592.070 dirhams dont le siège social est sis à 246 route de l'Oasis - Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 357999. Elle détient des établissements de santé privés au Maroc. Elle regroupe actuellement 39 cliniques privées multidisciplinaires et centres d'oncologie.

« MC IV Diagnostics SA » est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 30.000 euros, ayant son siège social sis au 12C, rue Guillaume J. Kroll, 1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B299450. Elle est contrôlée par le fonds d'investissement « Mediterrania Capital IV Mid-Cap, L.P » sis aux îles Maurice qui est géré par la société de gestion « Mediterrania Capital Partners (Mauritius) IM LTD ».

« Mediterrania Capital IV Morocco FPCC-RFA Compartiment 1 » et « Mediterrania Capital IV Morocco FPCC-RFA Compartiment 2 » sont des fonds dépourvus de la personnalité morale. Ils sont représentés par « Mediterrania Capital Partners Gestion SA ».

« Mediterrania Capital Partners Gestion SA » est une société anonyme au capital social de 1.150.000 Dirhams, dont le siège social est situé à lot 58, Tour CFC, 6ème étage, Core 1, Quartier Casa, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 449053 et, est dûment agréée en qualité de société de gestion d'organismes de placement collectif en capital par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'Administration n° 2899-20 du 3 rabii II 1442 (19 novembre 2020).

« Rochaktalim SA » est société anonyme de droit marocain, au capital social de 300.000 dirhams, dont le siège social est sis 14 rue du Lucerne Résidence Latifa, 1er Etage, Bureau N3, quartier des Hôpitaux, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 420801. Elle est actuellement détenue à 100% par la société « Akdital SA » et aura vocation à développer et exploiter un réseau de cliniques de proximité et d'établissements assimilés développant des activités de radiologie, de biologie et de diagnostic médical à travers le Royaume du Maroc et à l'étranger notamment en Europe et au pays du Golf.

Fait à Rabat, le 13 novembre 2025